

# Le Mot du Maire

Comme à l'accoutumée, voici un résumé des délibérations prises, à l'unanimité, par vos élus du Conseil municipal lors de la réunion du 1<sup>er</sup> avril dernier.



Cette séance était plus particulièrement consacrée au vote du budget communal 2016. Comme l'année précédente, ce dernier a été élaboré dans un contexte particulièrement tendu, du fait de la continuité des baisses des dotations de l'Etat, conjuguées à des charges de fonctionnement difficilement compressibles ainsi qu'une hausse annoncée des frais de personnel.

Nous avons donc affecté les 154.521,52 € d'excédents d'exploitation de 2015 (en baisse de 27 % par rapport à 2014) de la façon suivante : 100.000 € en section d'investissement et 54.521,52 € en report à la section de fonctionnement.

Par la suite, nous avons voté le montant des taux des trois taxes communales avec une hausse relativement modérée de 2 %. Ainsi, le taux de la taxe d'habitation passe de 10,83 à 11,05 %, celui de la taxe foncière passe de 12,42 à 12,67 % et enfin, le taux de la taxe sur le foncier non bâti passe de 36,27 à 37 %.

Ces taux demeurent parmi les plus bas de notre Communauté d'agglomération et, à bases constantes, cette augmentation ne rapporte, au total, que 5.250 € de plus au budget communal, dont un peu moins de 2.500 € pour la seule taxe d'habitation.

Dans le même temps, nous avons encore légèrement diminué le montant global des subventions allouées à l'ensemble de nos associations, en veillant cependant toujours à ce que leur fonctionnement ne soit pas mis en difficulté.

C'est donc sur ces bases, que nous avons équilibré le budget primitif 2016 à hauteur de 770.826,54 € en fonctionnement (-2,7% par rapport au BP 2015) et 1.421.261,81 € en investissement (+38%). Il s'agit d'un budget à la fois très rigoureux en fonctionnement et volontariste en matière d'investissement, avec, principalement, l'inscription des travaux de requalification de l'entrée du village par la route de Cabannes, la réhabilitation de notre salle polyvalente, l'aménagement d'un parking impasse du Mistral et l'acquisition de la maison Dalverny.

Tous ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par notre Conseil départemental et une partie de notre autofinancement sera assurée par un emprunt de 200.000 €, au taux fixe de 1,69 %, remboursable sur 20 ans auprès du Crédit Agricole.

Enfin, nous avons reconduit la convention qui nous lie avec le SIVOM Durance-Alpilles pour l'entretien de notre éclairage public et nous avons entériné un changement dans les statuts du syndicat d'électrification du département.

Pour clore ce « Mot du maire », je vous invite à deux manifestations :

- **dimanche 1<sup>er</sup> mai**, journée vide-greniers, organisée par notre comité des fêtes,
- **dimanche 8 mai**, à 11h, au monument aux Morts, commémoration du souvenir.

Verquières, le 9 avril 2016